

NOUVEAUTÉ! Politique pour substituer des membres du groupe

Ce petit guide explique la nouvelle politique de substitution et fourni la procédure pour substituer des individus au sein de l'adhésion de votre organisation.

À compter du 7 décembre 2023, un plus grand nombre de lignes de substitution seront disponible pour votre adhésion de groupe. Cette augmentation offre une plus grande flexibilité aux organisations grâce aux plus grand nombre de substitution à usage unique. Il est important de noter que ce changement s'intégrera fluidement à l'adhésion de groupe de votre organisation pendant le processus de renouvellement de 2024.

Tableau des substitutions :

Nombre d'adhésions de groupe	Nombre de substitutions
3 – 30	3
31 – 40	4
41 – 50	5
51 – 60	6
61 – 70	7
71 – 80	8
81 – 90	9
91 – 100	10
101 – 199	10
200 – 499	20
500+	50

Instructions pour effectuer une substitution :

1. Connectez-vous au [portail des administrateurs](#).
2. Cliquez sur « **Manage Slots** » sur le tableau de bord.
3. Si des substitutions sont disponibles dans votre liste, vous pouvez utiliser la substitution en retirant d'abord un membre du groupe.
4. Une fois que la ligne d'adhésion a été libérée, le nombre de substitutions disponibles diminuera de 1 et le nombre d'adhésions disponibles augmentera de 1. Il sera alors possible de l'utiliser.

Remarque importante : Une fois qu'une ligne d'adhésion est libérée, elle ne peut plus être réutilisée pour ajouter un nouveau membre. Chaque groupe dispose d'un nombre de substitutions pré-établi en fonction de la taille du groupe pour l'année. Par exemple, les groupes de 3 à 30 membres disposent de



trois (3)
lignes
de

substitution.